

## La réforme de la fiscalité sur l'Assurance-vie, le PEL ,PEA ,

On va payer plus depuis le 26 Septembre 2013 sur :

Assurance-Vie : prélèvements: avant = 12% ; maintenant : 15,5%

PEA : " " = 11% ; " : 15,5%

PEL : " " = 11% ; " : 15,5%

Suivant les montants investis l'augmentation est de 30 à 40% :

exemple: PEL ouvert en 2004 avec 5000€ ,versés 540€/an x 9 ans

sortie en 2013 : prélèvements = 403 € au lieu de 317€ avant

soit 30% d'augmentation

autre exemple : assurance-vie ouverte en 1994 avec 50 000€

sortie en 2013 : prélèvements = 11 937€ au lieu de 8472€ avant

soit 40% d'augmentation !

